PAC ➜ La subvention des contrats d'assurance récolte passe par une déclaration à la DDTM.

Assurance récolte : bénéficier de la subvention

Dans le cadre de l'application de la PAC 2010, les dispositifs d'assurance récolte ne sont plus subventionnés via l'assureur, mais directement à l'agriculteur. Il en découle une nouvelle gymnastique qui risque de passer inaperçue, alors qu'elle est fondamentale pour que chacun puisse bénéficier des aides prévues.

Etre à jour de ses cotisations

Dans un premier temps, le dispositif des Pouvoirs Publics impose que la souscription à ce type de contrats soit réglée intégralement au 31 octobre. On le sait, l'année a été difficile et des échéanciers de paiement ont parfois été mis en place, et il faut veiller à ce que ces éléments soient parfaitement réglés.

Vérifier la couverture engagée

Votre assureur vous a transmis ces dernières semaines deux documents à vérifier, dater, signer et retourner à la DDTM. Le premier est celui qui formalise votre demande de subvention de votre contrat d'assurance récolte. Il faut impérativement vérifier qu'il est correctement pré-rempli par votre assureur, notamment pour le numéro pacage et les identifiants relatifs à l'exploitation (nom, coordonnées, etc…). Ce document à fond vert doit être daté, signé et retourné à la DDTM avec l'autre document.

Le second détaille l'ensemble des cultures pour lesquelles vous avez souscrit l'assurance récolte. Sur celui-ci vous devez vérifier votre assolement, et si le capital assuré est cohérent avec votre contrat. La dernière colonne vous indique la part subventionnable pour chacune des cultures et au total sur l'exploitation.

Renvoyer le tout pour le 30 novembre

Ces deux documents dûment vérifiés et signés doivent être retournés à la DDTM au plus tard le 30 novembre 2010 (adresse : 1 bd du Port 80039 Amiens cedex 1).

Si vous constatez une anomalie dans les documents de votre assureur, prenez contact au plus vite avec votre conseiller pour corriger les éventuelles erreurs et ne pas risquer d'être hors délai !

FRANCOIS MAGNIER

Direction départementale des territoires

cerfa N° 14099 * 01

Aide à l'assurance récolte - Campagne 2010

Formulaire de déclaration de contrat multirisque climatique sur récolte

Vérifiez les informations portées sur le document. Aucun ajout ni rature ne doit être effectué sur le présent document, sauf si nécessaire dans le cadre «Identification de l'assuré» – Transmettez l'original de ce document à la DDT du département du siège de votre exploitation LE 30 NOVEMBRE 2010 au plus tard.

✣ IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE

Code entreprise* : .....

Nom* : .....

Adresse* : COORDONNEES DE VOTRE ASSUREUR

N° de téléphone : ..... E-mail : .....

✣ IDENTIFICATION DE L'ASSURÉ

N° Pacage* : 080123456 N° Siret : NUMERO A 14 CHRIFFRES

Demandeur individuel

Nom* : DUPONT

Prénoms* : JEAN Né(e) le : 01 01 1970

Demandeur en société (GAEC et autres formes sociétaires) :

Dénomination sociale* : .....

Forme juridique : ☐ EARL ☐ GAEC ☐ SCEA ☐ Autres, veuillez préciser : .....

Tous les demandeurs :

Adresse postale : RUE DU BOIS

Code postal : 80000 Commune : AMIENS N° de téléphone : .....

E-mail : ..... N° de fax : .....

✣ CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

N° de contrat : VOTRE NUMERO DE CONTRAT N° d'assuré : ..... (obligatoire pour les contrats collectifs)

☐ Contrat à la culture ☐ Contrat à l'exploitation Nombre de feuillets «Liste des cultures assurées» joints : .....

Intermédiaire d'assurance : .....

✣ ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE

J'atteste sur l'honneur :

– La conformité du présent contrat aux conditions d'éligibilité fixées par le décret 2010-91.
– Que mon entreprise s'est engagée à respecter le cahier des charges applicable aux entreprises d'assurance pour la prise en charge partielle de primes et cotisations d'assurance récolte en 2010.
– La conformité des caractéristiques du contrat établies dans le présent formulaire.

Fait à : XXX le 15 10 2010

Signature de l'assureur (précisez le nom et l'identité du signataire)

✣ ENGAGEMENT DE L'ASSURÉ

J'atteste sur l'honneur :

– L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire.
– N'avoir pas sollicité pour le même contrat une aide autre que celle indiquée sur le présent formulaire.
– Respecter les règles de conditionnalité sur mon exploitation.
– Que pour chaque nature de récolte assurée, la totalité de la superficie de mon exploitation portant cette nature de récolte est assurée.

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Fait à : AMIENS le 15 10 2010

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez les nom et prénom du signataire) :

DUPONT DATER ET SIGNER

* Données obligatoires relatives à l'identification de l'entreprise d'assurance et de l'assuré

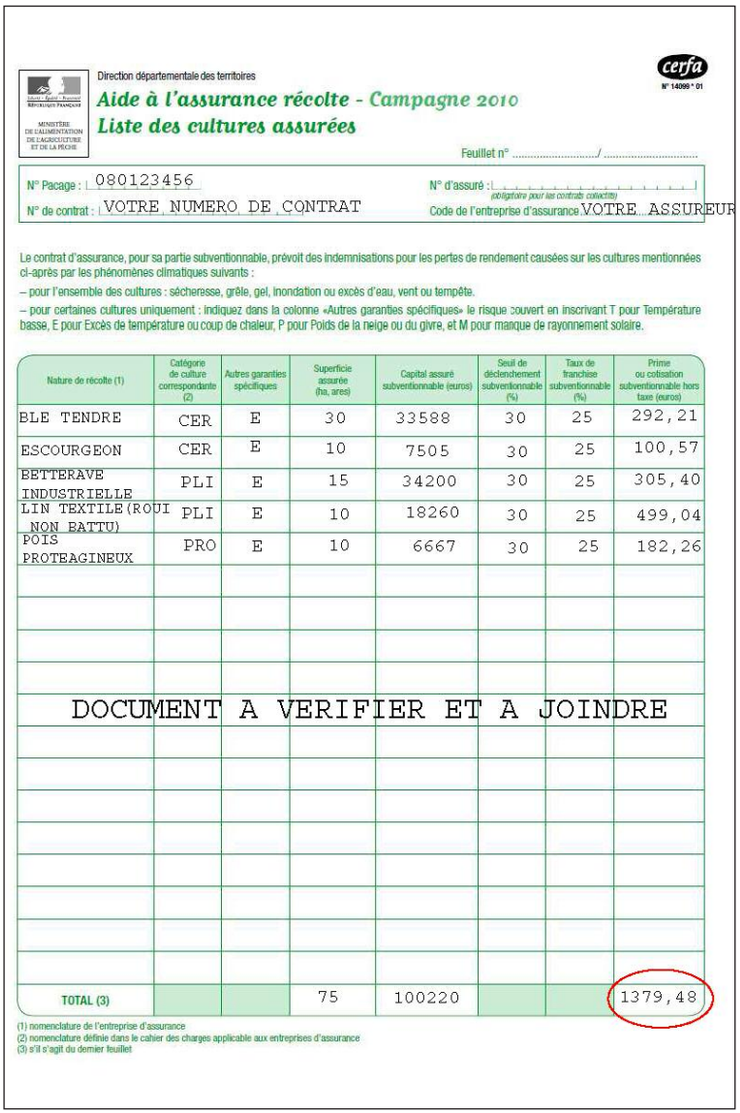

Direction départementale des territoires

cerfa N° 14099 * 01

Aide à l'assurance récolte - Campagne 2010

Liste des cultures assurées

Feuillet n° ...../.....

N° Pacage : 080123456 N° d'assuré : ..... (obligatoire pour les contrats collectifs)

N° de contrat : VOTRE NUMERO DE CONTRAT Code de l'entreprise d'assurance VOTRE ASSUREUR

Le contrat d'assurance, pour sa partie subventionnable, prévoit des indemnisations pour les pertes de rendement causées sur les cultures mentionnées ci-après par les phénomènes climatiques suivants :

– pour l'ensemble des cultures : sécheresse, grêle, gel, inondation ou excès d'eau, vent ou tempête.
– pour certaines cultures uniquement : indiquez dans la colonne «Autres garanties spécifiques» le risque couvert en inscrivant T pour Température basse, E pour Excès de température ou coup de chaleur, P pour Poids de la neige ou du givre, et M pour manque de rayonnement solaire.

Nature de récolte (1)	Catégorie de culture correspondante (2)	Autres garanties spécifiques	Superficie assurée (ha, ares)	Capital assuré subventionnable (euros)	Seuil de déclenchement subventionnable (%)	Taux de franchise subventionnable (%)	Prime ou cotisation subventionnable hors taxe (euros)
BLE TENDRE	CER	E	30	33588	30	25	292,21
ESCOURGEON	CER	E	10	7505	30	25	100,57
BETTERAVE INDUSTRIELLE	PLI	E	15	34200	30	25	305,40
LIN TEXTILE(ROUI NON BATTU)	PLI	E	10	18260	30	25	499,04
POIS PROTEAGINEUX	PRO	E	10	6667	30	25	182,26
DOCUMENT A VERIFIER ET A JOINDRE							
TOTAL (3)			75	100220			1379,48

(1) nomenclature de l'entreprise d'assurance
(2) nomenclature définie dans le cahier des charges applicable aux entreprises d'assurance
(3) s'il s'agit du dernier feuillet